

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 20 mai 2016

L'an deux mille seize et le vingt mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 9

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Patrick TASSIN, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE
Excusée : Anne SANNER

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier conseil municipal
- 2 - Envoi des convocations par le logiciel AGEDI
- 3 - Décisions modificatives
- 4 - FDS 2016
- 5 - Enquête publique syndicat Vallée de la Crise
- 6 - Attribution numéros de rue (Rues du moulin et Bois de Fontaine)
- 7 - Sente Fontaine conié - France Domaines
- 8 - Subvention Association Cavale
- 9 - Sente Rue de Coureau
- 10 - Décision modificative n° 4
- 11 - Assainissement collectif
- 12 - Projet éolien
- 13 - Parcelles lieu dit "Le Molle"
- 14 - Syndicat scolaire Acy-Serches
- 15 - Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : A été élu(e) secrétaire : Monsieur Loïc LALYS

1 - Approbation du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 15 avril 2016 2015 est adopté à l'unanimité, sans observation.

2 - Envoi convocations par le logiciel AGEDI

Madame le maire informe le conseil que les convocations du conseil municipal seront envoyées directement avec le logiciel AGEDI par mail à tous les conseillers.

3 - Décision modificative n° 1
2016_012

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une anomalie au budget primitif 2016, l'article 2111 a été mis par erreur en opération d'ordre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la décision modificative comme suit :

Dépenses d'investissement :

- Débit à l'article 2111 - Chapitre 041 "Opérations patrimoniales" d'un montant de 2000 euros
- Crédit du chapitre 2111 d'un montant de 2000 euros.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Décision modificative n° 2
2016_013

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une anomalie au budget primitif 2016, l'article 2111 a été mis par erreur en opération d'ordre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la décision modificative comme suit :

Recettes d'investissement :

- Débit à l'article 2111 - Chapitre 041 "Opérations patrimoniales" d'un montant de 300 euros
- Crédit du chapitre 2111 d'un montant de 300 euros.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Décision modificative n°3
2016_014

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une erreur de numéro de compte en investissement concernant le mandatement de l'opération 29 - Aménagement terrain de jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la décision modificative comme suit :

- Débit à l'article 2158 d'un montant de 5100 euros
- Crédit à l'article 2128 d'un montant de 5100 euros.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6 - FDS 2016
2016_015

Après avoir pris connaissance de décisions prises par le Conseil départemental de l'Aisne relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de Serches sollicite des subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux suivants :

N° Opération	Nature des travaux	Appellation et n° Voie	Longueur	Montant de l'opération T.T.C.	Montant de l'opération H.T.	Taux	Subvention €	Charge Communale HT
2016-01237	RD 952	V	100 ml	5 838,00	4 865,00	75 %	3 648,75	1 318,42
Total			100 ml	5 838,00	4 865,00	75 %	3 648,75	1 318,42

Le Conseil Municipal s'engage :

- à affecter à ces travaux de 5 838 € sur le Budget Communal,
- à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification au titre du FDS 2016.

Le Conseil Municipal de la Commune après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la sollicitation des subventions.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Enquête publique syndicat Vallée de la Crise
2016_016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Une enquête publique s'est déroulée du 5 avril au 6 mai 2016, suite au projet d'amélioration de la qualité écologique sur l'ensemble du linéaire de la Crise et de ses affluents. Des mesures d'entretien, de gestion de la ripisylve, des interventions sur le lit mineur et la renaturation des berges sont inscrites dans le plan de gestion.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer dans le cadre de cette enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

émet un avis favorable quand au projet d'amélioration de la qualité écologique sur l'ensemble du linéaire de la Crise et de ses affluents et au plan de gestion (mesures d'entretien, de gestion de la ripisylve, interventions sur le lit mineur et la renaturation des berges de la Crise et de ses affluents), dans le cadre de l'enquête publique relative à l'entretien et la restauration de la Crise et de ses affluents.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**8 - Attribution de numéros de rue (du Moulin et Bois de Fontaine)
2016_017**

Madame le maire informe que la direction générale des finances publiques demande le numérotage des habitations situées sur la parcelle ZA 67 appartenant à monsieur Tassin Nicolas. L'ensemble des bâtiments sera réparti en 4 logements locatifs. Les entrées de ces logements étant distinctes, madame le maire propose au conseil municipal les numérotations suivantes :

- 19 rue du Moulin
- 1 rue du Bois de Fontaine
- 1 bis rue du Bois de Fontaine
- 1 ter rue du Bois de Fontaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la numérotation des habitations proposée ci-dessus (plan en annexe)

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Monsieur Gonzagues Williattes

**9 - Sente de la Fontaine Conié
2016_018**

Sortie de Monsieur Lalys Loïc.

Madame le maire informe qu'une demande le prix de la parcelle de la sente de la Fontaine Conié à France Domaines a été adressée. Cependant, le nombre d'habitants étant inférieur à 2000, un notaire pourrait être sollicité pour évaluer le prix et cette vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame le maire à solliciter un notaire pour le prix de la création de l'acte de vente.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**10 - Subvention Association Cavale
2016_019**

La Commune, en partenariat avec l'association CAVALE, organise la manifestation "Serches en Cavale" le 19 juin 2016. A cette occasion, l'association propose des tours de chevaux pour les enfants. Les années précédentes, le nombre de tours étant important et payant, madame le maire propose la gratuité de cette prestation et le versement d'une subvention en compensation de 70 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'octroi d'une subvention de 70 € à l'association Cavale pour la gratuité des tours de chevaux.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**11 - Sente de la Rue de Coureau
2016_020**

Monsieur Claude LANGE, domicilié 7 rue de Coureau, a informé le maire d'un d'écoulement d'eau anormal et d'un problème d'infiltration dans sa cave, accompagnés d'odeurs nauséabondes. Le service du SPANC de la Communauté d'agglomération du Soissonnais et madame le maire ont constaté les dégâts et ont pris contact avec les riverains. Un réseau d'évacuation des eaux usées défectueux en était la cause. Des travaux ont été effectués dans la sente rue de Coureau afin d'y remédier. Cependant, des regards pour les eaux pluviales devront être installés dans la rue de Coureau par la commune.

Madame le maire propose d'effectuer des travaux de pose de regards "eaux pluviales" sur la voirie rue de Coureau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de pose de regards pour un montant de 700 € H.T soit 840 € TTC.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

12 - Décision modificative n° 4 - Travaux réseau Eaux Pluviales 2016_021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle opération en investissement n° 30 - Travaux "Eaux pluviales". Une décision modificative doit être votée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la décision modificative comme suit :

En dépense de fonctionnement

- Débit à l'article 615521 d'un montant de 840 euros
- Crédit au chapitre 023 d'un montant de 840 euros.

En investissement

- Crédit au chapitre 021 d'un montant de 840 euros
- Crédit à l'article 2151 - Opération 30 - Travaux "Eaux pluviales" d'un montant de 840 euros

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

13 - Assainissement collectif

Une réunion d'information concernant l'assainissement collectif, tranche 1, est prévue en juin, organisée par les services « Assainissement » de la communauté d'agglomération du Soissonnais.

14 - Projet éolien

Les conseils municipaux des communes d'Acy, Serches, Ciry-Salsogne, Couvrelles et Vasseny ont délibéré contre le projet éolien « Ténéoles des fortes terres ».

Les directeurs des sociétés T-Energies et VSB énergies nouvelles souhaitent rencontrer les élus en juin. Le conseil municipal sera invité à cette réunion.

15 - Parcelles lieu dit « Le Molle »

En date du 21 décembre 2010, il a été fait opposition à la déclaration préalable n° 0012 relative à la division parcellaire afin de créer 7 terrains à bâtir (superficie des terrains à aménager : 4709 m²).

En date du 26 février 2013, le certificat d'urbanisme pour la construction de 2 habitations individuelles sur la ZM 38 a été délivré en tant qu'opération « non réalisable ».

En date du 13 mai 2014, le préfet a décidé d'une opération réalisable sur la parcelle ZM 39. Le certificat d'urbanisme prévoyait la création de deux terrains à bâtir pour la construction de maisons individuelles.

En date du 31 octobre 2014, il a été fait opposition aux deux déclarations préalables concernant les parcelles ZM 38 et ZM 39, en vue de la création de deux terrains à bâtir sur chacune d'elles.

En date du 10 mai dernier, le service de contentieux de la Direction Départementale des Territoires a informé madame le maire de la saisine du tribunal administratif par le propriétaire des parcelles « Le Molle » en décembre 2014.

16 - Le syndicat scolaire Acy Serches

La fermeture d'une classe, à la rentrée de septembre 2016, est confirmée. L'inspecteur académique a été reçu le mardi 17 mai 2016 par le syndicat scolaire afin de visiter les locaux et de visualiser l'emplacement d'une éventuelle construction de classe.

17 - Informations et questions diverses

- Projet Relais Assistants Maternelle

L'association Familles Rurales "Acy Serches" et la CAF ont émis le projet de créer un RAM sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Soissonnais, hormis la ville de Soissons qui possède déjà son RAM.

Les RAM ont une mission d'information en direction des parents et des professionnels de la petite enfance et offre un cadre de rencontre et d'échange pour les familles, les assistants maternels. Une réunion d'information sera proposée aux élus par la CAF et l'association en septembre.

- Prochaines manifestations :

La fête des voisins le vendredi 27 mai

Brocante le dimanche 5 juin

Assemblée générale association A3PES le vendredi 17 juin

"Serches en Cavale" le 19 juin

- Travaux prévus :

- Pompe place de la Fontaine Conié

- Couverture du bâtiment du cimetière

- Voirie : drainage Rue Principale, rue de Coureau, Couvrelles Serches

- Rebouchage nids de poule

- Le syndicat des eaux de la Vallées de la Vesles fêtera ses 50 ans le 25/05/2016.

- Projet territoires agglomération du Soissonnais : le projet de territoires sera présenté par la communauté d'agglomération du Soissonnais le 25/05/2016.

- Sortie rue de Coureau : la sortie de la Place de la Fontaine Conié vers la rue Principale pose problème aux conducteurs de véhicules : pose d'un miroir est demandé.

- Un chien type croisé boxer est signalé en divagation régulièrement au Mont de Soissons.

Fin de la séance du conseil à 23h15

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Absente

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE